



Monsieur Michel DENEKEN
Président de l'Université de Strasbourg
22 Rue René Descartes - Bât. La Présidence
67084 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 17 novembre 2020.
Référence : JMTA/FB – 20-21/146

Monsieur le Président, cher collègue,

Le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) suscite, depuis de nombreux mois, l'inquiétude et la préoccupation au sein de la communauté universitaire française. L'examen du projet, par le Sénat puis par la commission mixte paritaire, a exacerbé ces sentiments. En témoignent les multiples interpellations et motions adoptées ces derniers jours par diverses instances universitaires.

Au-delà du fond, nous sommes nombreux à être scandalisés que des modifications aussi fondamentales – l'amendement adopté par le Sénat, heureusement réécrit en commission mixte paritaire, subordonnant l'exercice des libertés académiques au respect des « valeurs de la République », la création d'un nouveau délit d'entrave, la remise en cause des qualifications nationales dans le recrutement des enseignants-chercheurs – soient envisagées à un stade aussi tardif du processus, en l'absence de toute concertation. Cela dans le contexte sanitaire actuel, au milieu de la nuit et quelques heures à peine après l'annonce du confinement. Aussi, l'exhortation à « accepter cet exercice démocratique » contenue dans la tribune publiée jeudi dernier dans *Le Monde* par Madame Frédérique Vidal nous a semblé proprement stupéfiante.

La discrétion de la Conférence des présidents d'universités sur les différentes dimensions de la LPR – à l'exception du communiqué du 6 novembre sur les libertés académiques – semble s'apparenter à un soutien au moins tacite en faveur du projet. En outre l'UDICE, dont l'Unistra fait partie, vient d'apporter explicitement son soutien à la suppression de la qualification par le CNU.

Au-delà de ce que pourrait suggérer son intitulé, le projet de LPR est destiné à renouveler en profondeur le mode de fonctionnement de nos établissements et le recrutement des enseignants-chercheurs.

Au regard de ces enjeux et de la forte opposition à l'encontre de la LPR dans tout le pays, il serait important de connaître votre avis, ainsi que celui des listes qui vous soutiennent. Cette information influencera, à n'en point douter, le choix de nombreux membres de notre communauté universitaire dans la perspective prochaine des élections des conseils centraux.

Cabinet du Doyen

T +33 (0)3 68 85 82 45
fbeller@unistra.fr

Faculté de Droit, de Sciences
Politiques et de Gestion
1 Place d'Athènes - BP 66
F-67045 STRASBOURG Cedex
Tél : +33 (0)3 68 85 81 00
Fax : +33 (0)3 68 85 85 82
www.unistra.fr

Dans ce contexte, il nous semble important que vous précisiez votre position

- ♦ sur la méthode suivie lors de l'élaboration de la LPR
- ♦ quant à son contenu, notamment
 - sur le délit d'entrave (art. 20 bis AA du texte adopté par la CMP, appelé à devenir l'article L. 763-1 du code de l'éducation) ;
 - sur la faveur aux financements sur projets au détriment des financements récurrents ;
 - sur la remise en cause du statut d'enseignant-chercheur, notamment par la création des CDI de mission et des contrats dit de « tenure track » ;
 - sur la remise en cause de la qualification nationale pour le recrutement des professeur.e.s et, dans certaines disciplines et à titre expérimental, pour les maîtresses et maîtres de conférences.

La marge de manœuvre considérable promise aux universités si la LPR était promulguée en l'état nous incite, enfin, à vous demander si vous seriez prêt à ne pas recourir à ceux de ces dispositifs dont la mise en œuvre dépend de vous – à l'image de ce que différent.e.s candidat.e.s à la présidence d'autres universités ont pu faire récemment.

En vous remerciant par avance pour cette prise de position, qui sera sollicitée des autres candidat.e.s dès leur déclaration, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, cher collègue, l'expression de notre considération distinguée.

Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Philippe Hoonakker, Président de la section 01

Andrea Hamann, Co-présidente de la section 02

Arnaud Duranthon, Co-président de la section 02

Raphaël Eckert, Président de la section 03

Alexandre Di Giacomo, Président de la Mention AES (sections 05 et 06)